



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fraises

Question au Gouvernement n° 1442

Texte de la question

CRISE DANS LE SECTEUR DE LA FRAISE

M. le président. La parole est à *M. Daniel Garrigue, pour le groupe UMP.*

M. Daniel Garrigue. Monsieur le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales, le secteur des fruits et légumes est particulièrement fragile : d'abord parce que les marchés sont peu organisés alors que la concurrence, souvent étrangère, est très vive ; ensuite parce que les campagnes de commercialisation sont brèves, souvent de l'ordre de quelques semaines ; enfin parce que ce marché est très dépendant de la grande distribution. C'est le cas notamment du secteur de la fraise, qui subit depuis ces dernières semaines une concurrence très vive des producteurs espagnols - ce qui conduit certains à parler de dumping - et qui est confronté à l'attitude de la grande distribution qui maintient ses prix à la commercialisation alors qu'ils ont fortement baissé à la production.

Je sais que le ministre de l'agriculture et vous-même êtes très sensibles à ce secteur puisque vous avez participé à la mise en place de l'indication géographique de provenance pour la fraise du Périgord. Mais ces efforts impliquent aussi des efforts comparables de la part des producteurs ; or ils connaissent actuellement de graves difficultés.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est la crise de la gariguette ! (*Sourires.*)

M. Daniel Garrigue. Aussi, je vous demande ce que vous avez déjà fait pour répondre à cette crise et ce que vous envisagez encore de faire pour répondre aux préoccupations et aux inquiétudes très grandes des producteurs de fraise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales.

M. Nicolas Forissier, secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales.

Monsieur le député, je connais votre implication sur ces questions. Vous soulignez, à juste titre, l'acuité de la crise dans le secteur de la fraise, notamment en Dordogne, crise qui est liée en particulier aux importations de fraises espagnoles, lesquelles ont beaucoup pesé sur les prix des fraises françaises. Cela crée des situations difficiles, notamment en raison des décalages climatiques qui avantagent la fraise espagnole.

Ma réponse comportera trois points.

Premièrement, le comité mixte franco-espagnol sur les fruits et légumes, qui se réunit dans deux jours à Paris, doit être l'occasion de faire un point extrêmement précis sur le déroulement des campagnes de commercialisation concernant notamment la fraise mais aussi l'ensemble des productions qui intéressent la France et l'Espagne. Ce sera l'occasion d'insister pour que ces campagnes soient mieux coordonnées.

Deuxièmement, il faut évidemment que nous répondions rapidement aux situations les plus critiques. C'est le cas notamment des producteurs spécialisés dans la fraise, production fortement fragilisée. Dans le contexte budgétaire contraint que vous connaissez, le Gouvernement entend mettre en oeuvre l'ensemble des dispositifs existants pour faire en sorte que nous puissions apporter une aide sérieuse et rapide aux plus fragilisés.

M. Bernard Accoyer. Parlez-nous de la gariguette !

M. le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales. J'ajoute que Nicolas Sarkozy et Christian Jacob ont engagé des consultations, auxquelles est associé le ministère de

l'agriculture, avec la grande distribution, pour améliorer les garanties apportées aux producteurs. Au plan européen enfin, la France a indiqué sa volonté de renforcer les mesures de marché qui sont actuellement trop limitées.

M. Albert Facon. Le jus de fraise, c'est bon, tout comme la gariguette !

M. le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales. En juin 2003, Hervé Gaymard a obtenu du Conseil que la Commission étudie le renforcement des dispositifs, notamment la possibilité de recourir à un dispositif national pour réagir aux crises ou aux aléas conjoncturels, climatiques. Ce dispositif national pourrait être financé par un point de modulation qui serait donné à disposition des États, de façon à pouvoir intervenir.

Nous sommes très attentifs à ce que ce dossier avance rapidement, notamment à la lumière de l'expérience que vous nous soumettez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean-Michel Ferrand. Il faut mettre en place un coefficient multiplicateur. Voilà la solution !

Données clés

Auteur : [M. Daniel Garrigue](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1442

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche (SE)

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche (SE)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 juin 2004